Service de l'Urbanisme

Une enseigne, un totem ?

La pose ou le remplacement de ces dispositifs nécessite une demande de permis d'urbanisme que vous pouvez réaliser vous-même.

Des travaux ?

Qu'ils soient intérieurs, qu'ils concernent l'enveloppe extérieure du bâtiment ou ses abords, certains travaux impliquent eux aussi un permis d'urbanisme.

Quelle activité ?

Utilisation de machines, stockage de matériaux, … nombreuses sont les activités qui requièrent le dépôt d'une déclaration environnementale ou l'obtention d'un permis d'environnement.

N'oubliez pas l'accessibilité !

Les personnes âgées, les parents accompagnés d'une poussette, les femmes enceintes, … Les personnes handicapées ne sont pas les seules à avoir des difficultés au quotidien pour se déplacer. Même si la loi ne l'impose pas dans tous les cas, adapter son bâtiment aux personnes à mobilité réduite n'est pas toujours très compliqué, par contre c'est toujours très apprécié… Pensez-y !

Le service pourra vous conseiller.

Le parking

Pensez à vos visiteurs, qui apprécient de se garer sur votre site ou à proximité, sans commettre d'infraction ! Un permis peut être nécessaire.

Services des Affaires économiques

Vous voulez ouvrir un commerce de détail, l'agrandir ou le déménager ?

Alors vous êtes soumis au décret wallon du 05/02/2015 relatif aux implantations commerciales. Il existe diverses procédures selon la taille de la superficie nette (accessible au public).

Vous souhaitez ouvrir un débit de boissons ?

Qu'il soit permanent, occasionnel, fixe ou ambulant, des documents sont à fournir à l'Administration et selon le cas, une autorisation du Bourgmestre est indispensable.

Vous avez besoin d'une licence de jeux de hasard de classe C ?

Une autorisation du Bourgmestre est obligatoire et des documents sont à fournir.

Vous êtes commerçant ambulant ?

Si vous souhaitez vous installer sur le territoire d'Awans, selon l'endroit, les autorisations émanent d'autorités différentes.

Service Prévention incendie

Ça n'arrive pas qu'aux autres !

La prévention incendie vous aide à lutter contre une telle catastrophe.

Obligatoire ?

Oui, règlementation communale relative à la sécurité et la salubrité dans les lieux accessibles au public.

Dans quel cas ?

Ouverture d'une nouvelle exploitation, y compris lors d'un changement d'exploitant.

Pensez au délai !

Contactez le service suffisamment tôt (min. 2 mois) afin d'obtenir une visite AVANT ouverture.

Contrôles périodiques :

- Installation électricité : 1x /5 ans
- Installation gaz : 1x /3 ans
- Installation sprinklage : 1x /2 ans
- Détection incendie : 1x /an
- Extincteur, exutoire de fumée : 1x /an.

Agence de Développement Local

Créée en 2008, cette asbl autonome vous propose ses services d'accompagnement **GRATUITS** à tous les moments importants de votre activité.

Avant l'implantation :

- Analyse de votre activité.
- Recherche de l'emplacement idéal.
- Mise en réseau avec des partenaires locaux.
- Aide dans les différentes démarches officielles.

Au démarrage de l'activité :

- Promotion gratuite via site internet, Facebook, Newsletter, Guide local, etc.
- Reportage photo de votre arrivée.
- Recherche de personnel local.

Pendant la vie de votre entreprise :

- Mise en réseau avec des partenaires locaux.
- Intégration dans la dynamique locale.
- Partenaire de vos futurs projets.
- Mise en place de séances d'information, de formations, etc.
- Mise en avant de votre actualité, événements, etc.

www.adl-awans.be

Coordonnées des services

Agence de Développement Local

Rue Louis Germeaux, 12 à 4342 Hognoul
☎·: 04/257.71.62 – info@adl-awans.be
www.adl-awans.be
Accessible tous les jours sur rendez-vous de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h15.

Services des Affaires économiques

Rue des Ecoles, 4 à 4340 Awans
☎·: 04/364.06.28 – nathalie.chabot@awans.be
Accessible tous les jours uniquement sur RDV.

Service de l'Urbanisme

Place Communale, 6 à 4340 Awans
☎·: 04/364.06.34 - 04/364.06.53 - urb@awans.be
Accessible uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h15.

Service Prévention Incendie

Place Communale, 6 à 4340 Awans
☎·: 04/364.06.18 – carine.leus@awans.be
Accessible uniquement sur RDV de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h15 sauf le vendredi de 8h30 à 12h30.

Service de l'Environnement

Place Communale, 6 à 4340 Awans
☎·: 04/364.06.33 – env@awans.be
Accessible uniquement sur RDV de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h15 sauf le vendredi de 8h30 à 12h30.

www.awans.be

COMMUNE D'Awans

Vous souhaitez implanter votre activité à Awans ?

Voici les services à contacter !

ADL
AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL